

Conseil Syndical National

Intervention du secrétaire général

Le débat sur la culture commune n'oppose pas les « républicains » aux « pédagogues », il oppose en fait ceux qui se satisfont de la sélection sociale à ceux qui souhaitent ne laisser personne au bord du chemin.

Nous nous retrouvons pour décider ensemble des orientations de notre syndicat, le SNPDEN, six mois après notre congrès de Toulon.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

En quelques mots: il y a toujours croissance mondiale mais la zone euro reste à la traîne. L'euro ne cessant de monter, dépasse 1,30 \$. Cette progression est alimentée par la crainte des investisseurs face au déficit commercial des États-Unis (54 milliards de dollars), elle pénalise de nombreux secteurs industriels en Europe au détriment des entreprises américaines.

Je ne m'étendrai pas sur la situation politique internationale, une nouvelle

donnée est ouverte par la mort de Yasser Arafat, dont doivent se saisir non seulement Israéliens et Palestiniens mais aussi la communauté internationale, États Unis et Europe. La réélection de G. Bush n'est certes pas une bonne nouvelle; nous ne pouvons que souhaiter qu'il infléchisse sa politique lors de son 2^e mandat.

Si la constitution européenne comme la question turque agitent de manière inconsidérée la classe politique française, les positions syndicales sont plus favorables en Europe: une « majorité fulgurante » de la CES, selon l'expression de John Monks son secrétaire général, a appelé le 14 octobre à voter pour, comme l'ont fait la CFDT et l'UNSA; la CGT et la CFTC ont choisi l'abstention et FO a été le seul syndicat à se prononcer contre. Pour sa part le SNPDEN n'adoptera pas de position propre.

Au-delà de la politique sociale, les enjeux essentiels restent d'installer une vraie politique européenne de recherche-innovation, d'industries de technologies



innovantes et de proposer un statut européen du service public. Pendant ce temps-là, les dirigeants européens palabrent: Conseil Européen des 4 et 5 novembre.

L'EUROPE ET L'ÉDUCATION

Par ailleurs, une grande manifestation se déroulera au mois de mars prochain à Bruxelles en faveur de l'emploi et du progrès social au moment où doit être dressé un bilan, à mi-parcours, de la stratégie de Lisbonne.

Nous le savons, l'Europe s'est fixé comme objectif pour 2010 de « devenir

l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » ; c'était la déclaration du conseil européen de Lisbonne en mars 2000. Treize objectifs étaient alors fixés dans le domaine de l'éducation. Une série de cliquotants restent au rouge dans le domaine éducatif : le décrochage scolaire, un nombre trop élevé de jeunes n'atteignant pas le niveau normal des compétences indispensables ; la participation à la formation tout au long de la vie insuffisante et pas assez de diplômés de l'enseignement supérieur. L'Europe doit donc prendre un nouvel élan dans le domaine éducatif notamment à travers les politiques des États.

Le 4^e congrès de l'Internationale de l'Éducation s'est tenu à Porto Alegre du 22 au 26 juillet autour du thème « l'éducation pour le progrès global ». Pour la première fois de son histoire, l'IE a élu un vice président français Patrick Gonthier, secrétaire général de l'UNSA-éducation. La motion sur « l'encadrement des établissements du second degré » présentée par l'UNSA-Éducation et proposée par Donatelle Pointereau au nom du SNPDEN a été votée à la quasi-unanimité des mandats. Un groupe de travail sera mis en place qui permettra à l'IE d'élaborer des théories et des stratégies sur le management des organisations éducatives. Le SNPDEN y tiendra toute sa place.

LES CLASSES MOYENNES, GRANDES OUBLIÉES

La situation économique française se dégrade : baisse de la croissance au 3^e trimestre, recul de l'investissement, panne de la consommation des ménages, déficits successifs du commerce extérieur depuis avril 2004. Tous les indicateurs permettant de mesurer la précarité sont à la hausse : persistance d'un taux de chômage élevé qui tutoie les 10 % même si Jean-Pierre Raffarin a annoncé pouvoir le faire baisser à moins de 9 % en 2005. L'inflation repart, le pouvoir d'achat est à la baisse.

Le projet de budget est construit sur une croissance de 2,5 % ce qui semble très optimiste, 2,2 % serait plus réaliste, des prix à la consommation en hausse de 1,8 %, 2,2 % serait là aussi plus réaliste et la volonté de réduire les déficits publics sous la barre des 3 %.

Ce déficit budgétaire a déjà été réduit par diverses mesures de 6 milliards d'euros en 2004.

La sincérité du budget proposé est très altérée par la hausse du pétrole annoncée (36,50 \$ prévus). A ce propos, l'annonce d'une facture énergétique allégée pour l'ensemble des ménages, après certaines annonces et décisions clientélistes, s'est

transformée en une unique mesure sur le minimum vieillesse.

De nouvelles mesures pour les plus favorisés et les entreprises ont été prises ou acceptées par Nicolas Sarkozy et le gouvernement : baisse de l'impôt sur les sociétés, modification des conditions de l'ISF, baisse des droits de succession, réduction d'impôt supplémentaire pour les emplois à domicile, après avoir renoncé à l'amnistie fiscale pour les capitaux illégalement exportés.

La mesure visant à augmenter le SMIC en 2 fois a également été rapportée. Sur ces questions comme dans un autre domaine, celui du droit des licenciements économiques, le Premier ministre a reculé mais la seule autre décision favorable aux plus démunis est l'augmentation de 4 % de la prime pour l'emploi. Les classes moyennes sont, elles, les grandes oubliées des réformes fiscales et sociales même si le Premier ministre a reculé sur les pensions de réversion.

Alors que le gouvernement a fait de la baisse des prélèvements obligatoires une priorité, ceux-ci augmenteront d'environ 3 milliards d'euros en 2005, pour atteindre 44,2 % du PIB en 2005, en particulier à cause de l'augmentation de la CSG des retraités imposables, l'élargissement de son assiette pour les actifs et le prélèvement d'un euro par consultation médicale. Par ailleurs, les fonctionnaires commenceront à cotiser à une caisse de retraite additionnelle à hauteur de 1,3 milliards d'euros même si cela doit entraîner des droits futurs.

LE 17^e PLAN DE RÉFORME DE L'ASSURANCE MALADIE

Un an après la réforme des retraites, le parlement a adopté le 17^e plan de réforme de l'assurance maladie depuis 75, le 17 août dernier. 70 décrets doivent suivre. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 a également été publié. Chacun s'accorde à penser que cette réforme manque d'ampleur, de souffle et d'ambition. Elle organise un financement inégalitaire qui repose sur les salariés et met en place une médecine à deux vitesses. L'apurement de la dette cumulée se fera par l'emprunt et retardera d'autant le règlement de la CRDS au-delà de 2014. Aucune mesure n'a été prise sur une meilleure répartition des médecins sur le territoire national. Aucune véritable politique de santé de prévention n'est mise en place. C'est une réforme inéquitable et en définitive, rien n'est réglé. Maladie, vieillesse, famille, toutes les caisses sont en déficit en 2004. C'est cela qui compromet durablement le déficit public.

Du point de vue des dépenses, on assiste à une nouvelle réduction des effectifs publics (7 188 postes en 2005, après 4 561 en 2004

et 1 089 en 2003) mais loin heureusement des objectifs prévus (le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux).

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE

D'une durée de 5 ans, ce plan repose sur 3 piliers : l'emploi, le logement, l'égalité des chances et s'articule autour de 20 programmes financés sur 5 ans et pour l'essentiel après 2007 ! L'année prochaine, 1 milliard d'euros alors que l'aide à l'emploi dans la restauration mobilise 550 millions d'euros !

Il traite de manière trop partielle de la sécurisation des parcours professionnels parce que ce choix n'est pas celui de ce gouvernement et que le MEDEF mène la guérilla parlementaire avec la bienveillance de certains parlementaires libéraux pour tenter d'assouplir davantage encore le droit du travail.

La question de l'éducation et de la formation tout au long de la vie est traitée sans véritable cohérence avec le MEN et même sans cohérence entre formation continue et apprentissage. Ce dernier est abordé en effet comme un élément de l'insertion : les 500 000 apprentis prévus pour 2009 risquent de déstabiliser autant la formation initiale que la formation professionnelle continue (160 000 contrats de professionnalisation sont prévus pour les moins de 25 ans). La place renforcée des régions dans ce dossier rend encore plus difficile les marges de manœuvre des GRETA et des CFA publics.

D'autres éléments sont mis en avant : la création de 750 équipes de réussite éducative et l'accompagnement des collégiens en difficulté, sujets sur lesquels nous avons été consultés.

Enfin, concernant l'emploi, la disparition programmée des CES et des CEC et leur remplacement par les contrats d'accompagnement à l'emploi prévus par la loi de cohésion sociale de Jean-



Louis Borloo, mais le compte n'y est pas : 115 000 emplois en remplacement 185 000 !

LA MISE EN PLACE DE LA DÉCENTRALISATION

Nous le savons, la loi du 13 août 2004, voulue par Jean-Pierre Raffarin, a été votée en application de l'article 49-3 de la constitution, pour mettre un terme à une certaine fronde de la majorité sur ce dossier.

Sur ce sujet nous avons rencontré l'association des régions de France le 7 juillet.

Nous avons pour mission d'informer les personnels TOS sur les modalités de leur transfert aux collectivités territoriales. À partir du 1^{er} janvier 2005, ils seront mis à disposition des régions tout en restant personnel d'État et ce n'est qu'entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2007 qu'ils pourront opter soit pour un cadre d'emploi dans la fonction publique territoriale soit pour un détachement tout en restant fonctionnaire d'État. Même s'il est quasiment acquis que les personnels transférés bénéficieront du maintien des déroulements de carrière, des régimes indemnitaires, des temps de travail et des avantages sociaux, en l'absence de textes précis et de modalités de mise en œuvre de ce transfert, nous devons nous limiter à une communication collective sur la base des textes existants et exclure jusqu'à nouvelle consigne syndicale toute information individuelle. La décentralisation a d'autres implications : nous serons attentifs également à la responsabilité donnée aux départements de définir les secteurs scolaires pour les collèges.

LES SALAIRES DES FONCTIONNAIRES

La baisse du pouvoir d'achat est de 5 % depuis le début 2000 en terme de points d'indice mais le ministre de la fonc-

tion publique a rejeté de manière brutale et scandaleuse toute avancée au prétexte de la feuille de paye moyenne lors de la réunion du 8 novembre. Après un boycott par les syndicats de la réunion du 24 novembre, un prochain rendez vous est fixé le 8 décembre mais le blocage semble difficile à surmonter.

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

5 500 emplois d'enseignants sont supprimés dans le second degré (3 400 emplois de titulaires et 2 100 de contractuels ou d'auxiliaires). 9 000 assistants d'éducation remplaceront les MI-SE, mais seulement 800 postes sont créés pour remplacer les 6 000 aides éducateurs dont les contrats arrivent à échéance pour l'insertion des élèves handicapés. 600 emplois d'administratifs sont supprimés, sans compter les près de 1 000 qui partiront vers les collectivités territoriales.

Lors de cette rentrée, les moyens de l'Éducation nationale étaient déjà en baisse puisque 4 500 postes avaient été supprimés dans les lycées et les collèges, même si cela a été largement masqué par l'affectation des remplaçants sur des postes fixes. La baisse du nombre de postes a également concerné les administratifs notamment dans les rectorats et les inspections académiques. Le nombre d'adultes dans les établissements est en baisse du fait du non renouvellement des aides éducateurs et du non renouvellement des contrats des CES-CEC.

Les assistants d'éducation ont été essentiellement consacrés au remplacement des MI-SE et pour 20 % d'entre eux à l'accompagnement des handicapés. Dans la plupart des cas, les aides éducateurs n'ont pas été remplacés.

Pour nous le point positif est la création de 40 postes de personnels de direction

même si l'on peut regretter que cette mesure se fasse par suppression d'autres postes.

Nous avons rencontré le sénateur Richert le 20 octobre pour évoquer ces questions.

L'ACTION DES SYNDICATS ENSEIGNANTS

La première action de l'intersyndicale de l'éducation (UNSA-éducation, FSU, SGEN-CFDT, FERC-CGT) s'est déroulée avec notre soutien conformément à notre motion de congrès le 25 mai dernier, pour dénoncer le manque de moyens pour la rentrée et le déficit d'encadrement éducatif et administratif. La mobilisation a été limitée comme c'est malheureusement le cas depuis les grèves de 2003 sur les retraites et la décentralisation.

La deuxième action autour des cartons rouges a recueilli plus de succès : 200 000 réponses.

LES DÉCLARATIONS DE RENTRÉE

La rentrée s'est effectuée sans grand changement sinon celui de la classe de 3^e qui avait, lors du conseil supérieur de l'éducation, reçu un soutien appuyé du SNES bien que cette réforme organise une sortie plus précoce du collège. La suppression des TPE qui doit être entérinée au CSE du 1^{er} décembre malgré notre protestation commune avec 13 autres organisations n'a pas reçu plus d'opposition du SNES sinon pour réclamer qu'ils soient remplacés par des heures d'enseignement. Nous verrons qu'en dehors de la question des moyens, de l'organisation du baccalauréat et de l'autonomie des établissements, le SNES va finir par se retrouver dans un grand accord pédagogique avec le projet du ministre. Nous attendons la position de son syndicat satellite chez les personnels de direction. Après ses déclarations sur les bienfaits du redoublement qui coûte pourtant très cher à la nation sans toujours apporter des réponses appropriées aux difficultés des élèves, après ses prises de position sur la restauration de l'autorité à l'école, le ministre a plaidé pour la réhabilitation des méthodes traditionnelles : dictée, récitation, rédaction, mémorisation des règles de grammaire, apprentissage du vocabulaire.

LE MINISTÈRE A MULTIPLIÉ LES RÉNOVATIONS DU DÉCRET DU 30 AOÛT 85.

Le décret modifiant la composition des conseils de discipline a été publié au JO du 15 mai dernier. C'est la cellule juridique du SNPDEN qui a soulevé le lièvre de sa difficile mise en œuvre. C'était important car cela aurait pu permettre de mettre en cause leur validité.



L'élection de la commission permanente posait également problème. Nous avons donc dû organiser un pré conseil d'administration.

Tout cela n'est pas très sérieux et ne facilite pas notre tâche.

La circulaire sur les sanctions collectives : nous l'avons dénoncée parce qu'elle remet en cause un consensus des partenaires du monde éducatif autour de la circulaire de 2000, qu'elle est contraire au droit et qu'elle entraînera de nouveaux conflits entre enseignants et élèves.

Le décret modifiant les conditions d'élection et d'éligibilité pour les parents et les élèves et apportant des précisions relatives au fonctionnement et à l'organisation des instances lycéennes a été publié au JO du 19 juin dernier.

En quelques semaines, nous avons pu obtenir un nouveau logiciel, tout en maintenant notre position de ne pas donner de travail supplémentaire à nos secrétariats. La violence à l'école : les statistiques montrent une hausse des actes de violence, + 13 % tant au collège qu'au lycée y compris contre les personnels.

François Fillon et Dominique de Villepin ont annoncé le 4 octobre à Dreux que chaque chef d'établissement aura désormais un correspondant policier ou gendarme, dont la vocation n'est pas de s'installer dans l'établissement comme le souhaitait le précédent ministre de l'intérieur. C'est positif même si ce n'est pas très nouveau.

LA LAÏCITÉ

La circulaire d'application de la loi du 15 mars 2004 a été publiée au JO le 22 mai dernier après le vote majoritaire du conseil supérieur de l'Éducation : SNPDEN, UNSA-éducation, PEEP pour ; FCPE, CGT, contre FSU, SGEN-CFDT, FO, refus de vote.

Premières difficultés : le Dr Abdallah Milcent proposait un numéro vert pour accompagner les jeunes voilées dans leur refus de la loi et l'UOIF fin juin début juillet recommandait aux jeunes filles « de se présenter dans les établissements dans les tenues qu'elles auront choisi de porter ». Nous avons immédiatement dénoncé ces provocations.

Dès la rentrée nous avons été confrontés au chantage de l'armée islamique du salut qui exigeait l'abrogation de ce qu'ils appelaient « la loi sur le voile » pour libérer les otages. La majorité des organisations islamistes a alors suspendu sa campagne anti-loi. La rentrée s'est déroulée dans le calme du point de vue de l'application de la loi, avec le soutien du ministre et de notre hiérarchie. Mais ensuite la situation s'est dégradée. Cinq académies ont connu des tensions fortes ou des blocages. Il a fallu mener une campagne quasi journalière auprès du ministère, qui empêchait

sans le dire les conseils de discipline de se tenir dans des délais raisonnables.

Nous avons également connu les incidents dans les aumôneries. La position du ministre n'a pas facilité la fermeté des personnels de direction face aux provocations.

A l'invitation d'ATTAC j'ai participé au côté du mouvement « Ni Putes Ni Soumises » à leur colloque le 28 août. Notre position a reçu un très bon accueil dans la salle, et a reçu le soutien de leur dirigeant historique Bernard Cassen. C'est intéressant au moment où le forum alter mondialiste, le 16 octobre à Londres, dans un séminaire appelé « hidjab : le droit de choisir de la femme » a viré à une attaque en règle contre la loi interdisant en France le port des signes religieux à l'école.

Penser comme le fait le mouvement alter mondialiste, mais aussi trop d'organisations en France dites progressistes que « l'ennemi de mon ennemi est mon ami » est une théorie dangereuse ignorant la nature de l'intégrisme islamiste dont le projet se situe contre la démocratie et l'égalité des hommes et des femmes. Cette alliance acceptée nous a amenés à renoncer à appeler à la manifestation antiraciste du 7 novembre dernier, malgré l'appel des confédérations et de l'UNSA. Cette manifestation n'a d'ailleurs pas réussi à mobiliser.

Par ailleurs un débat s'est engagé dans la majorité contre Nicolas Sarkozy qui propose de réformer la loi de 1905 dans son dernier livre et se prononce pour un nouveau modèle de société. Pour notre part nous participerons aux actions de commémoration de cette loi.

NOTRE ACTION

L'action s'est engagée dès le 19 mai par une conférence de presse. Les médias nationaux et la presse quotidienne régionale ont largement relayé notre action de « résistance professionnelle »

En réponse au profond malaise des personnels de direction, le ministre de l'Éducation Nationale est allé à la rencontre de plus de 500 chefs d'établissement le 8 juin dernier à Lille.

Dès le 22 avril, François Fillon avait accepté la création d'un groupe de travail permanent que nous lui demandions, mais il a fallu attendre le déclenchement de notre mouvement pour que la première réunion se tienne le 17 juin sous la présidence du directeur de cabinet Jean-Paul Faugère. Une nouvelle réunion s'est tenue le 8 juillet.

Le 18 juin se tenait un BN et le 19 un BN élargi aux SA qui ont permis de faire le point sur la forme que prenaient les actions de résistance professionnelle dans les académies et de décider de l'envoi d'un courrier à l'ensemble des personnels de direction. Le contenu qui précise les avancées obtenues et les nouvelles formes d'action a été validé en commun.

Certaines de nos revendications statutaires étaient en partie satisfaites : amélioration du pyramidage pour 2005 (8,5 % en hors classe). Nous réclamions 12 % en 4 ans : nous ne renonçons pas à cette revendication pour maintenir le flux des promotions. Indexation des indemnités : c'était notre mandat. Clause de pénibilité accordée 5 ans avant le départ à la retraite prévu. Il faudra maintenant l'obtenir pour les adjoints. Cet avantage de fin de carrière ne nous fait pas renoncer à notre volonté d'obtenir une CPA pour les personnels de direction qui le souhaitent. Notre combat pour la CPA rencontre des interlocuteurs fermés. Le ministre de la loi sur les retraites et son directeur de cabinet ne veulent pas remettre en chantier ce dossier.

SUR L'ARTT, l'arrêté et la circulaire sur le CET dans les services déconcentrés et les établissements publics sont parus au BO n° 34 du 23 septembre 2004. Ces textes qui nous concernent ne répondent pas à nos revendications puisque le CET



est uniquement alimenté par les jours de congé non utilisés (45 jours prévus) et non par le surplus d'heures effectuées au-delà de 1 600 heures. La remise en cause de la loi sur les 35 heures ne facilite pas les avancées sur cette question.

LA PERSPECTIVE DE SECONDE/TROISIÈME CARRIÈRE. Cette question prendra un nouveau tour alors que le ministère de la fonction publique souhaite transformer 900 corps de la fonction publique d'État en 28 cadres statutaires. Les conditions de recrutement, d'avancement, de promotion, de mobilité seraient alors profondément modifiées. Avec l'UNSA-Fonctionnaire et l'UNSA-éducation, nous serons attentifs aux propositions qui seront faites par le ministre de la fonction publique en principe au mois de décembre. Nous vous tiendrons au courant et nous ouvrirons alors le débat dans notre syndicat.

LA GESTION DE LA MOBILITÉ a été profondément modifiée comme nous le réclavons. C'est une victoire du SNPDEN puisque notre syndicat concurrent n'a jamais proposé ce type de solutions. Nous avons également obtenu la tenue chaque année d'une 3^e commission paritaire. Elle s'est déroulée cette année, le 25 août. Lors de l'audience chez François Fillon le 6 septembre, celui-ci nous a promis que la parution des textes statutaires était imminente. Pour notre part nous demandons au ministre l'organisation de groupes de travail et d'un calendrier de réunions afin d'avancer sur la question des missions de l'EPL, sur les emplois et les compétences nécessaires pour remplir ces missions. Par ailleurs nous avons prôné l'abrogation de la circulaire de 1996. Cela reste encore en débat même si nous avons anticipé cette abrogation dans un SA/SD.

Le 21 septembre nous avons rencontré Paul Desneuf, Directeur de l'encadrement. Nous avons traité de ces questions mais aussi des promotions, des mutations, de

la formation initiale et continue. Lors du BN et du BN élargi aux SA des 21 et 22 septembre, nous décidons de donner une nouvelle forme à notre action pour tenir compte des avancées et de l'état du mouvement dans les académies et les départements.

Une nouvelle réunion le 23 septembre, sous la présidence du directeur de cabinet, a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives pour une concertation prolongée sur l'EPL, ses missions, les emplois et compétences pour les accomplir, le rôle du pôle administratif.

Une première réunion d'un groupe de travail s'est tenue à la DPMA le 15 octobre. Les perspectives intéressantes qui en ressortent restent maintenant à concrétiser.

Lors de cette réunion, il est tout spécialement à noter le silence assourdissant des deux représentants d'ID, puisqu'ils n'ont fait aucune intervention, se sont abstenus de toute proposition alors que l'on débattait de manière concrète et précise des conditions d'exercice du métier. Je reviendrai sur ces questions à la fin de mon intervention.

LE RAPPORT THÉLOT

Le 12 octobre, Claude Thélot a officiellement remis au Premier ministre, après 13 mois de travaux, le rapport définitif élaboré par la commission du débat sur l'avenir de l'école qu'il présidait. Ces propositions devraient servir à l'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation, au printemps 2005, qui doit dessiner une vision cohérente de l'école pour les 15 ans à venir.

Nous avons exprimé très rapidement un avis positif sur le rapport Thélot parce que nous nous sommes retrouvés en accord avec la proposition essentielle: sans renoncer à voir s'élever dans l'avenir le niveau de formation et de qualification de tous les jeunes (même si la proportion de bacheliers dans une génération s'est stabilisée depuis 10 ans entre 61 et 63 %), il faut se fixer comme ambition que chaque élève soit en situation de réussite en fonction de ses capacités, de ses choix, de son mérite. Il faut que chaque élève puisse acquérir à la fin de sa scolarité obligatoire un socle commun de connaissances, de compétences, de règles de vie en société et d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs collectives de laïcité, de fraternité, de tolérance. Ce socle commun est un droit pour tout élève et correspond à un engagement de la nation. Il n'est pas exclusif d'autres enseignements plus diversifiés. L'enseignement obligatoire doit permettre à chacun de s'insérer dans la société, de poursuivre une formation initiale s'il le désire et de lui donner les moyens d'une éducation et d'une formation tout au long de la vie.

L'École enfin doit permettre la mobilité dans l'espace européen et la maîtrise des modes de communication. Cela rend

nécessaire un apprentissage individualisé et progressif ainsi que la validation des acquis à chacun des cycles. Cela suppose d'avoir une pédagogie qui s'appuie sur l'imagination, la spontanéité des élèves, leurs erreurs fertiles qu'il faut corriger avec eux. Cela nécessite la construction par les élèves d'un projet d'orientation qui permette à chacun de choisir une voie d'orientation positive. Cela implique enfin de favoriser une plus grande mixité sociale par une politique de différenciation accompagnée et maîtrisée. La dotation des établissements serait définie à partir de 3 corbeilles: une dotation identique pour tous permettant d'assurer les enseignements communs, une part pour l'autonomie, une autre pour prendre en compte la spécificité des publics accueillis.

Il y a d'autres éléments positifs, la reconnaissance du rôle clé joué par les établissements scolaires, la mise en place d'un conseil pédagogique, la contractualisation tripartite pluriannuelle des moyens pédagogiques et financiers, le fait que la cohésion éducative de l'école passe par une plus grande présence physique des adultes et par l'exemplarité de leur comportement, à travers la définition d'une éthique professionnelle, l'affirmation que les missions des enseignants ne s'arrêtent pas à la transmission des connaissances et nécessitent le travail en équipe, la professionnalisation de leur formation initiale, la valorisation du rôle du chef d'établissement dans l'évaluation et la gestion des ressources humaines, l'ouverture de la base de notre recrutement par concours à des cadres issus d'autres sphères que l'enseignement ou l'éducation sur la base de la réciprocité. Enfin l'engagement de la nation, autour d'une école juste et efficace, d'une école qui doit éduquer, instruire, intégrer et promouvoir à travers une charte de l'École.

Certains nous ont reproché d'approuver le rapport Thélot alors même que les principes de ce rapport sont en concordance avec nos mandats.

Devions nous refuser de les approuver parce que ce gouvernement conduit une politique de restriction budgétaire, ou parce que nous nous étions opposés à la nouvelle 3^e?

Ce type de syndicalisme qui mélange rapport et politique gouvernementale n'est pas le nôtre.

Devions nous refuser d'approuver ce qui constitue l'essentiel du rapport, parce que nous étions en désaccord avec un exemple prématuré de construction du socle commun, un chapitre consacré au lycée très insuffisant, un quasi-oubli des personnels ATOSS, des structures inadaptées pour l'organisation de l'EPL, un pilotage de proximité contestable?

Ce type de syndicalisme du tout ou rien n'est pas le nôtre.

Devions nous refuser d'approuver les grandes lignes de ce rapport parce que nous craignons son utilisation par le ministre et sa majorité parlementaire?



Ce type de syndicalisme du « toujours plus » pour ne rien faire n'est pas le nôtre.

Le constat est implacable : malgré des progrès sensibles ces dernières décennies, 7 % de jeunes, le plus souvent en difficulté dès le primaire et issus de milieux sociaux défavorisés, quittent l'école sans aucune qualification. Par ailleurs une minorité d'élèves atteignent les objectifs des programmes. Selon la Direction de l'évaluation et de la prospective, à peine un tiers des écoliers et un quart des collégiens maîtrisent complètement les enseignements de base. 12 % des écoliers sont en difficulté et 3 % en grande difficulté à la fin du primaire. 15 % des collégiens ne manifestent pratiquement aucune maîtrise ou une maîtrise réduite des compétences générales attendues à la fin du collège.

L'enjeu est donc de taille. Le débat sur la culture commune n'oppose pas les « républicains » aux « pédagogues », il oppose en fait ceux qui se satisfont de la sélection sociale à ceux qui souhaitent ne laisser personne au bord du chemin.

LA LOI D'ORIENTATION

Le Premier ministre a lancé le débat à Matignon, avec une volonté de laisser sa marque avant de passer la main, en présence du ministre de l'Éducation nationale qui semble, lui, avoir d'autres ambitions auprès de Nicolas Sarkozy et donc se satisferait peut-être de ne pas contrarier le corporatisme frileux du SNES. J'ai participé à cette réunion dans le cadre de la délégation de l'UNSA, emmenée par Jean-Claude Tricoche. Nous avons également participé à l'élaboration du document de l'UNSA-éducation : « une réforme éducative d'ampleur pour la réussite de tous » notamment nous avons écrit le chapitre « autonomie des établissements et contractualisation des moyens ». Nous avons participé à 3 des 5 groupes de travail dans le cadre de l'UNSA-éducation les 2, 8 et 16 novembre ainsi qu'au groupe spécifique des personnels de direction le 10 novembre. Dans chacun des cas, nous avons mis en avant nos mandats pédagogiques mais aussi ceux portant sur le service public d'éducation, l'organisation de l'EPL et nos conditions d'exercice du métier de personnel de direction.

Il est à noter qu'à chaque fois que le SGEN intervient dans le groupe personnels de direction, c'est pour dénoncer le fait qu'il se prononce sur des questions générales ; et lors de la réunion du 10 novembre, il a affiché publiquement sa volonté de remettre en cause la présidence du CA par le chef d'établissement, au risque de remettre en cause la cohérence de la politique de l'État dans les EPLE.

A deux reprises nous avons été reçus avec Patrick Gonthier, dans le cadre d'une délégation UNSA-éducation, par Yves Durand responsable éducation du Parti Socialiste. Nous avons

fait part de nos accords mais aussi de nos désaccords sur le rapport Thélot, en explicitant la spécificité de notre position au regard de celle du SNES et de la FSU. L'écoute a bien sûr été très vigilante mais ce parti semble très en retard dans son projet éducatif et ne semble pas avoir encore totalement digéré le passage de Claude Allègre dans son rapport au monde éducatif.

Nous avons été reçus le 10 novembre en tant que SNPDEN par Valérie Pécresse et Guy Geoffroy principaux responsables éducation, avec André Périssol, de l'UMP. Nous avons exposé pendant près d'une heure et demie nos conceptions sur l'éducation et l'organisation des établissements. Nous avons eu une écoute très attentive et intéressée.

L'intervention en direction des parlementaires devra se prolonger jusqu'au vote final de la loi.

Dans sa déclaration le 18 novembre dernier à « cent minutes pour convaincre », François Fillon a fixé des objectifs ambitieux pour tous les élèves : 100 % de qualification, 80 % au niveau du baccalauréat et 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur. A ce propos, il faudra avancer rapidement sur l'insertion des CPGE mais aussi, et surtout peut-être des STS dans le système LMD-ECTS. Nous l'avons proposée et nous attendons des décisions à ce sujet du ministère de l'éducation nationale.

Les 14 propositions, comme le document de travail soumis à consultation des organisations syndicales, ne sont pas à la mesure de ces ambitions.

Si le document évoque une nouvelle donne pour le pilotage du système éducatif, s'il invoque l'autonomie de l'établissement, il rejette la contractualisation pluriannuelle des moyens prônée par le rapport Thélot. La question d'un cahier des charges et de normes de qualité n'est pas évoquée. Cela aurait pourtant permis, de manière claire, des choix collectifs assumés par l'établissement.

Le ministre a porté à la télévision un discours sur la liberté pédagogique des enseignants dans la classe plutôt que d'affirmer la nécessité, comme le fait de manière plus explicite son document de travail, de débattre, au sein des conseils pédagogiques nouvellement créés, des pratiques pédagogiques pour mieux répondre aux difficultés des élèves. Son discours télévisé valorisait à l'excès le rôle de l'enseignant dans sa classe.

Le redoublement à l'identique semble devenir la panacée à tous les niveaux de la scolarité même s'il affirme que ce doit être un recours ultime. Le contrat individuel de réussite éducative n'est pas tellement différent des expériences antérieures de soutien et il semble se substituer à tout ce qui existe à l'heure actuelle. Il était pourtant possible d'apprécier à la fin de chacun des cycles le niveau d'acquisition des élèves et de moduler pour chacun d'entre eux ce qu'il devait appro-

fondir et/ou reprendre.

Les évaluations, comme le brevet, ne sont quasiment pas modifiées, ce qui montre à l'évidence que le socle commun exigible et garanti à la fin de la scolarité obligatoire reste essentiellement évalué comme un ensemble de connaissances scolaires et très peu de compétences. Il n'est même pas sûr que le brevet ait comme vocation essentielle d'évaluer ce socle commun.

Il met un accent quasi unique au niveau de l'orientation sur l'option découverte professionnelle qui risque de créer des classes de niveau dans sa version 3 heures et de provoquer une orientation précoce dans sa version 6 heures.

Il permet le dédoublement des langues vivantes mais en contrepartie il supprime les TPE dans les terminales générales. Cette pratique pédagogique innovante préparait pourtant de manière intéressante les élèves à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Il propose une rénovation du baccalauréat, mais ne repense qu'à la marge l'organisation du lycée général et technologique qui doit pourtant mener la majorité des lycéens vers un niveau licence.

Il réforme les IUFM sans mettre en avant la nécessaire professionnalisation des enseignants.

Ces positions expriment pour l'essentiel une conception profondément réactionnaire de l'École même si l'évolution des structures de l'établissement correspond à nos demandes : bureau et conseil pédagogique.

Nous espérons que la négociation qui continue avec le ministre et le débat parlementaire permettront de faire évoluer la réflexion sur une conception plus réaliste et plus efficace du système éducatif. J'ai, à ce titre, participé à une première rencontre avec le ministre dans une délégation UNSA-éducation mardi dernier 23 novembre. Le SNPDEN rencontrera le directeur de cabinet le 29 novembre.



NOUS DEVONS VALORISER NOTRE BILAN

Pour conclure, je voudrais dire que nous n'avons pas à rougir de l'action du SNPDEN. Comme je le disais dans mon éditorial du n° 122, certains se plaisent à travestir l'histoire des combats du syndicalisme parce qu'ils n'ont jamais su y participer, préférant la posture plus facile de donneurs de leçons. Lorsqu'ils assument les avancées, c'est pour s'approprier les revendications que nous portons depuis longtemps, en plagiaires puisqu'ils ne citent jamais leurs sources.

Cette histoire qui se confond avec celle du SNPDEN et des syndicats dont il est issu a toujours été marquée par la volonté de créer un syndicalisme de personnels de direction unitaire et de faire valoir cette unité pour en tirer sa force.

Après qu'ont été obtenues les nombreuses avancées sur le statut de 1988, c'est le SNPDEN qui a été à l'origine des accords Bayrou de 1995.

C'est par son opiniâtreté qu'en 1998, une instance de concertation et de réflexion, présidée par le Recteur Blanchet a été mise en place. Son rapport rédigé par Céline Wiener et Jean Pol Isambert reprenait d'ailleurs l'essentiel de nos préoccupations.

C'est autour de cet état des lieux, de notre projet syndical novateur, d'une négociation âpre, que j'ai personnellement menée avec Rémi Pierrot sous l'autorité de Jean-Jacques Roméro, que nous avons pu obtenir un protocole d'accord en 2000 et un nouveau statut en 2001.

Pour la première fois, étaient indiqués les domaines de compétences exigés des premiers responsables de l'EPLÉ et les carrières étaient réorganisées autour d'un corps unique de

personnels de direction. Si nous n'avions pas signé le protocole malgré ses imperfections, nous n'aurions pas pu bénéficier du statut. Certains ne pourraient se prévaloir des promotions dont nous sommes à l'origine. Mais nous disions déjà qu'un protocole n'est que le meilleur compromis d'un moment, que nombre de questions statutaires restaient à améliorer et surtout que le référentiel de métier ne rendait pas totalement compte des conditions concrètes d'exercice de notre métier. Sur ces exigences nous n'avons jamais renoncé, et cela, même si Luc Ferry est resté sourd à nos demandes. Comme je l'ai dit tout à l'heure, grâce à notre mouvement de résistance professionnelle, nous avons conquis de nouvelles et réelles avancées dans le domaine statutaire. L'ensemble de nos revendications n'est pas satisfait. Nous avons obtenu une troisième CAPN et surtout, à l'image des académies, la création d'un groupe de travail permanent sur le métier. Si nous ne voulons pas donner de faux arguments à nos concurrents syndicaux, si nous voulons affirmer l'unité du SNPDEN, face aux échéances électorales qui nous attendent, nous devons valoriser l'ensemble de notre bilan.

LE SNPDEN PORTEUR D'UN PROJET SUR LE MÉTIER

Certes, le combat n'est pas terminé puisque ce groupe de travail national doit encore contribuer à clarifier les relations entre l'EPLÉ et les administrations déconcentrées, entre l'EPLÉ et les collectivités territoriales, à déterminer clairement les missions attendues de l'EPLÉ, les emplois et les compétences nécessaires pour les accomplir, et redéfinir l'objet du pôle administratif.

C'est là que doit se situer « la nouvelle frontière » de la stratégie ministérielle de réforme.

C'est l'objet principal du groupe de travail permanent que le SNPDEN a obtenu du ministre.

C'est l'objet des rencontres organisées par la DPMA à notre demande sur l'évolution de l'administration et de ses métiers. La prochaine réunion aura lieu lundi 29 novembre.

L'autonomie de l'établissement doit évoluer et les instances doivent être simplifiées: un CA recentré sur la définition et l'évaluation de la politique générale de l'établissement, un bureau consacré au pilotage opérationnel, un conseil pédagogique. Nous sommes en passe d'obtenir ces avancées.

Mais il n'y aura de véritables progrès dans l'autonomie de l'établissement que si l'État a le courage, comme il a fini par l'avoir sur la question des signes religieux

à l'École, « de bouleverser l'administration de l'éducation nationale » comme le dit Philippe Tournier dans sa remarquable contribution du n° 122 de *Direction*.

Il est impératif que soit inscrit dans la nouvelle loi d'orientation et de programmation le fait que l'ensemble des missions et des objectifs assignés à l'EPLÉ doit relever de cahier des charges, de normes de qualité, d'une contractualisation pluriannuelle et d'une évaluation qui ne doivent pas se limiter aux seuls aspects pédagogiques et éducatifs. Cela vaut tant avec les administrations de l'Éducation Nationale qu'avec les collectivités territoriales.

Alors les commissions « Blanchet » académiques, des groupes de travail avec les collectivités territoriales pourraient de manière concrète mettre en œuvre ces normes et ces procédures pour mettre en face de chaque mission les moyens en emplois et en compétences qui permettent de les réaliser effectivement.

Mais pour cela, il faut arrêter la politique comptable et délibérée de suppressions de postes dans l'Éducation Nationale et élever le niveau de qualification des personnels administratifs.

C'est seulement ainsi que les conditions d'exercice du métier pourront évoluer effectivement et durablement. C'est alors que les chefs d'établissement et les adjoints pourront se recentrer sur leur métier, la direction d'établissement. Notre référentiel de métier prendrait tout son sens. Notre mouvement de « résistance professionnelle » perdrait alors totalement sa raison d'être.

En ce début d'année notre syndicalisation en terme d'actifs est stable mais comme d'habitude la situation est contrastée selon les académies. Il faut donc poursuivre l'effort de syndicalisation.

L'action c'est aussi le travail de terrain, l'information, l'accueil et la formation des nouveaux personnels, sans oublier les autres actifs mais aussi les retraités, l'accompagnement et le soutien aux personnels en difficulté, l'émergence de nouveaux cadres syndicaux, hommes et femmes pour renouveler le syndicat.

Il faut faire valoir l'action de nos commissaires paritaires académiques et nationaux qui font preuve dans l'essentiel des cas de pugnacité face aux recteurs et à la direction de l'encadrement.

Il faut faire valoir l'action du SNPDEN, mais aussi celle de l'UNSA-éducation.

Il faut faire valoir la représentativité de l'UNSA que seul le tribunal conteste.

Il faut affirmer partout l'unité du SNPDEN, celle de ses cadres à tous les niveaux. C'est comme cela que l'on donnera confiance à nos militants et à nos adhérents.

Les élections professionnelles pour les EREA et pour les commissions consultatives de l'AEFE ont été un incontestable succès; amplifions le lors des élections professionnelles de décembre 2005!

